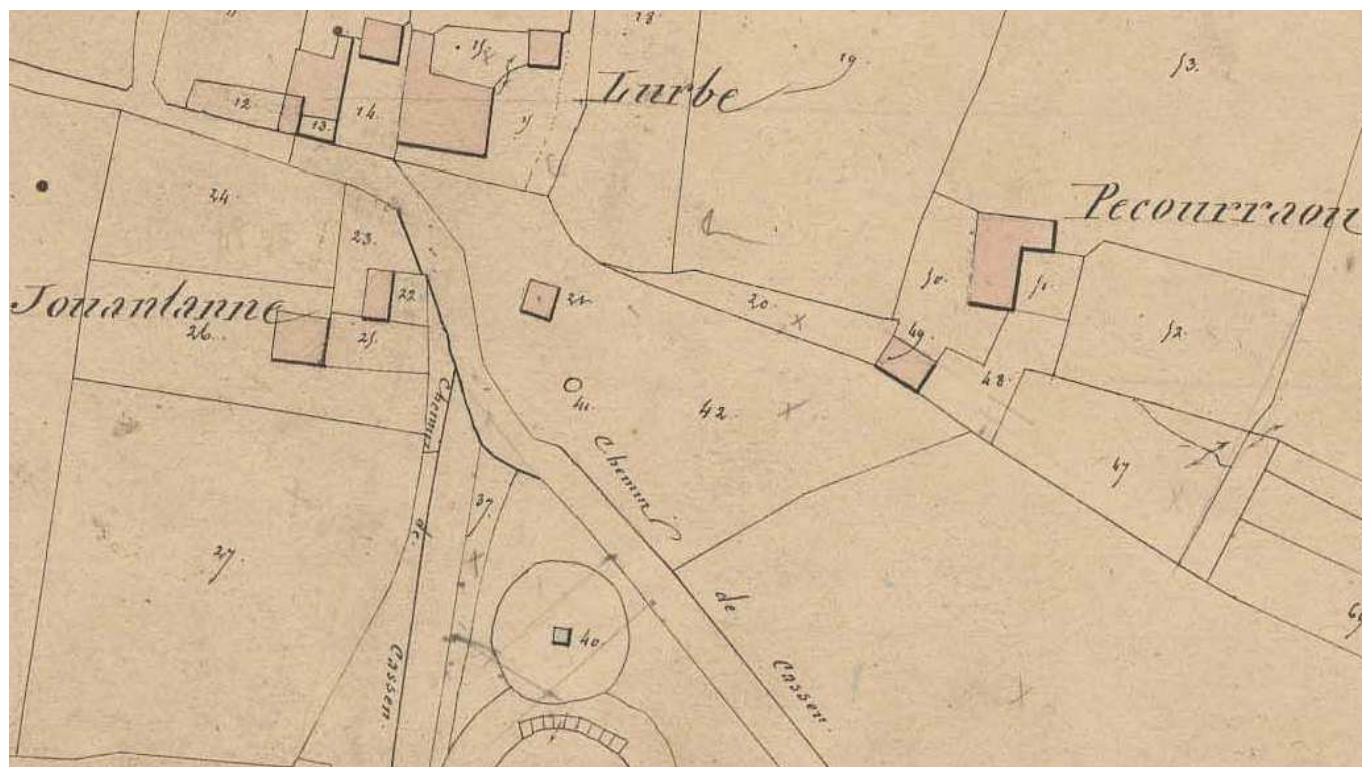


L'hôpital des Cagots de Cassen

En 1847, dans une lettre adressée à Francisque Michel¹, Jean Galin, ancien instituteur de Cassen, témoigne de la présence dans la commune, d'un ancien hôpital des Cagots dont les fondations sont alors encore visibles.

« La commune de Cassen, située sur la rive droite du Louts, se trouve concentrée par une lande assez considérable. Sur le mamelon de cette lande, on voit encore les fondements de l'hôpital des Cagots ; une petite tour qui était jointe à cet hospice, s'y trouve encore dans un très bon état. »

A la lecture du plan cadastral napoléonien et des états de section de 1838, on remarque la présence près de la tour-prison (n° 41), d'un énigmatique reposoir (n° 21) de dimensions relativement importantes (7 m sur 6 m, soit 42 m²).



Dans l'état actuel de nos connaissances, il paraît raisonnable de considérer que ce reposoir et les « fondements » de l'hôpital des cagots de 1847 ne font qu'un.

La lecture du Dictionnaire raisonné de l'architecture française de Viollet-le-Duc (voir ci-après) nous conforte dans cette idée. Ce petit édifice était sans doute à la fois lieu de prière et lieu d'asile. Cette deuxième fonction fait songer aux malheureux chrétiens du Moyen Âge, des lépreux mis au ban de la communauté. Le reposoir était-il pour autant une maladrerie, un lieu d'asile pour les lépreux ? A l'époque où Jean Galin écrit, plusieurs siècles se sont écoulés depuis la fin du Moyen Âge. L'instituteur béarnais a sans doute été confronté au phénomène cagot dans sa région natale. D'autre part, comme nombre d'hommes éclairés de son temps, il se pique sans doute d'archéologie et d'histoire locale. Cependant, il n'a sûrement pas « inventé » cet hôpital des cagots. Il transcrit ici une affirmation qu'il a certainement entendue en côtoyant les gens du pays mais l'on sait quelles libertés prend habituellement la tradition populaire par rapport aux réalités historiques.

Quant à la tour, sa fonction judiciaire est attestée de manière incontestable au début du XVIII^e siècle.²

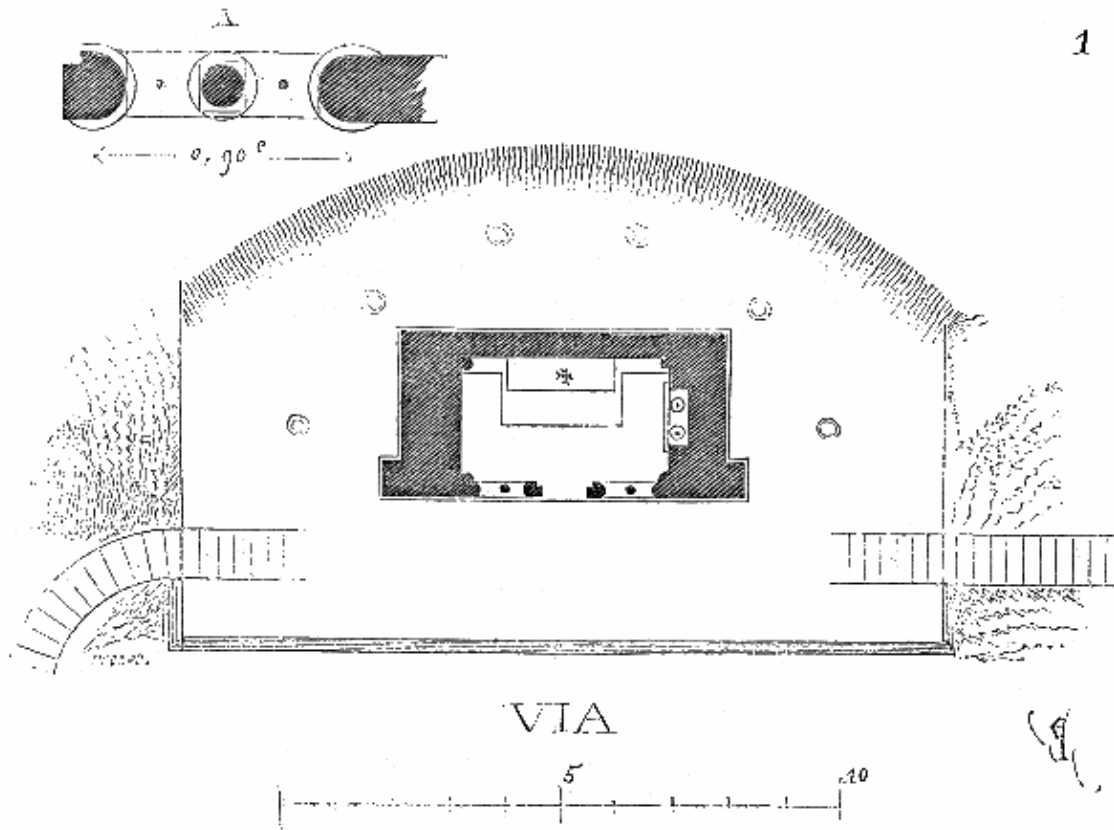
¹ Francisque Michel, Histoire des races maudites, 1847, II, pages 289-290.

² A. D. Landes, 3 E 1-8, Minutes de Jean Dufau, notaire à Onard.

REPOSOIR

Source : Eugène Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XI^e au XVI^e siècle, 1856.

s. m. Il ne s'agit point ici de ces ouvrages provisoires en tentures, que l'on élève pour permettre aux processions de la Fête-Dieu de stationner pendant quelques instants, mais de petits édifices que l'on élevait sur le bord des grandes routes pour offrir un abri aux voyageurs, un asile et un lieu de prière. On rencontre encore beaucoup de ces édicules le long des voies publiques en Italie, mais ils sont devenus très rares en France. On a pensé qu'ils étaient avantageusement remplacés par les brigadiers de gendarmerie, ce qui est certain. Mais il n'était pas nécessaire pour cela de les détruire.



Quelques-uns de ces monuments ont été convertis en chapelles, et les contrées du centre de la France en conservent encore sous ce titre. Ce ne sont plus toutefois des refuges ouverts pendant la tempête, mais des sacraires [sanctuaire] où, à certaines occasions, le prêtre le plus voisin vient dire une messe. Nous ne connaissons qu'un seul de ces édicules ayant la double destination de refuge et de lieu de prière, conservé dans le nord de la France. Il est situé près de Fismes, sur le bord de l'ancienne voie romaine allant de Reims à Soissons. Encore le couronnement de ce petit monument a-t-il été refait à la fin du XVI^e siècle. Il fut bâti par Enguerrand de Courcelles, en 1265. Nous en donnons le plan (fig. 1). Un autel remplit le fond de la cellule. Une piscine est ménagée dans le mur de droite. Une voûte en arc d'ogives ferme cette cellule, et le mur du devant est percé d'une porte et de deux claires-voies. Nous traçons en A le détail du jambage de la porte avec une des claires-voies. La porte n'était fermée qu'au loquet, afin d'empêcher les bestiaux d'entrer dans la cellule. Les claires-voies n'étaient pas vitrées, mais munies de barres de fer verticales, comme l'indique le détail A. La figure 2 donne la coupe de ce reposoir, et la figure 3, son élévation perspective, avec le couronnement restauré¹.



Six grands arbres séculaires et probablement replantés à la même place, forment un ombrage sur le monument, lequel était couvert, semblerait-il, par des dalles, afin d'offrir un abri plus sûr et d'éviter des réparations.



Les deux niches latérales, refaites au XVI^e siècle, sont veuves de leurs statues, et le crucifix que nous avons replacé sous le pignon n'existe plus. Mais au-dessus du linteau de cette porte on voit encore la petite niche carrée qui était destinée à contenir un falot. Un mur de

soutènement, avec deux degrés, borde la voie publique, et laisse une terrasse en avant de l'édicule.

¹: M. Leblan, architecte, a bien voulu relever pour nous ce curieux reposoir.